



Commission en faveur des seniors

Appel aux candidatures

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « Senior+ » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes ont jusqu'en 2021 pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors.

Comment en est-on arrivé à cette exigence cantonale ? Pour faire simple, le nombre de personnes âgées de plus de huitante ans va doubler d'ici 2030. Or, il ne sera pas possible de doubler les offres médico-sociales telles que les EMS en particulier. La solution passe donc par une amélioration de la qualité de vie des seniors afin de retarder toute prise en charge médico-sociale (soins à domicile et/ou EMS). Les communes doivent donc apporter des réponses concrètes dans le domaine de l'habitat, de la mobilité, de la participation à la vie de la société, de la santé au sens large afin de favoriser l'autonomie la plus longue possible de nos aînés.

Face au besoin de développer des solutions originales pour soutenir le maintien à domicile et au souhait d'intégrer les personnes âgées dans les processus décisionnels, les communes grüériennes vont mettre en place des commissions seniors qui auront pour tâches de concrétiser la politique de la vieillesse dans son ensemble et de mettre en place des mesures concrètes en faveur des seniors.

Les domaines prioritaires d'intervention sont :

- Les infrastructures, l'habitat et les services
- L'accompagnement social
- La vie associative et communautaire
- L'information et la communication
- Le développement personnel

Dans ces domaines, la Commune est la mieux placée pour renforcer ou développer l'existant ! L'activité des commissions seniors se concentrera autour du recensement de l'existant, de la compréhension des besoins des aînés et l'élaboration de propositions aux communes.

Si vous vous sentez intéressé-e-s par la politique communale en faveur des aînés, n'hésitez pas à prendre contact avec l'administration communale, route de l'Eglise 13, 1644 Avry-devant-Pont ou commune@pont-en-ogoz.ch ou au 026 915 14 94 d'ici au 29 mars 2019.

Les seniors ont besoin de vous !



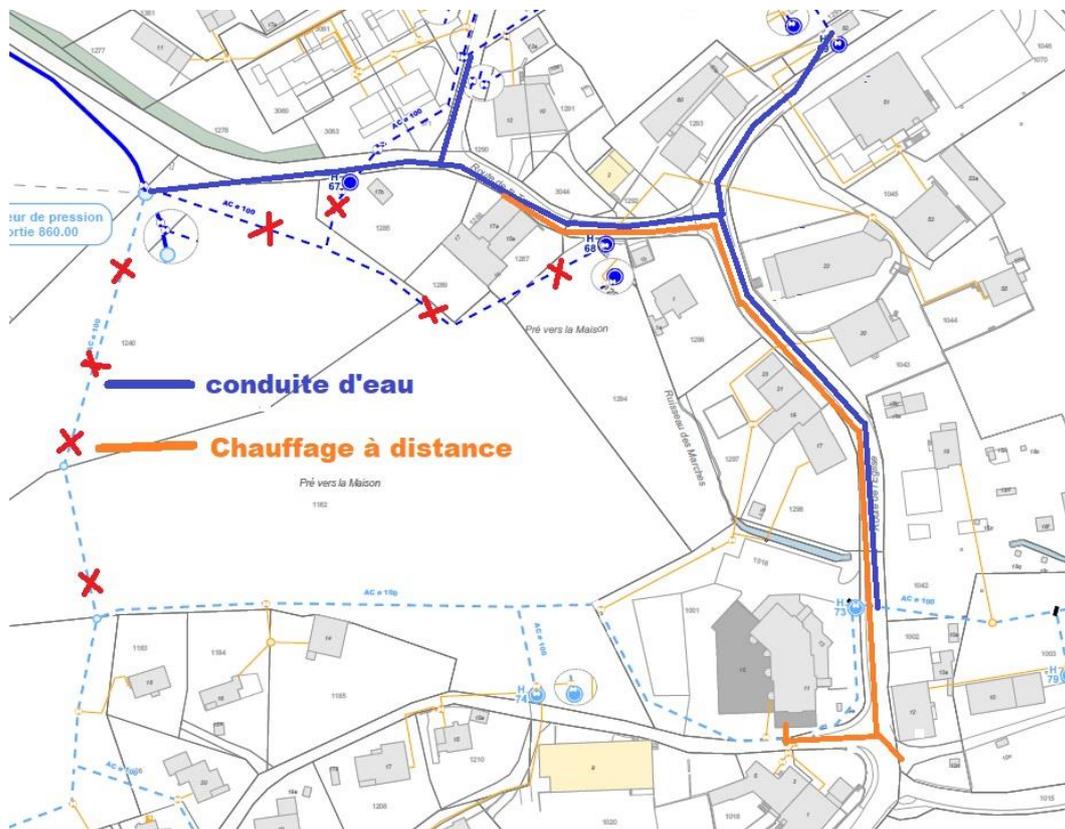


Commune de Pont-en-Ogoz

Travaux à Avry-devant-Pont

Remplacement d'une conduite d'eau Construction du chauffage à distance Perturbations du trafic routier et de l'alimentation en eau

Les travaux de remplacement de la conduite d'alimentation en eau et de la construction du chauffage à distance, allant de la route de La Cantine au débouché de la route des Planchettes, vont débuter dans le courant du mois de mars 2019. Ils devraient en principe être terminés d'ici à la fin mai 2019. Le tracé des conduites suivant celui de la route communale, des perturbations de la circulation sont inévitables. Si le trafic ne devait pas être interrompu, l'installations de feux sera nécessaire. L'alimentation en eau sera également perturbée de manière sporadique. Toute coupure d'eau sera au préalable annoncée.



Balayage des routes communales

Le balayage de l'excédent de gravier sera effectué du mardi 9 avril 2019 au vendredi 12 avril 2019 sur l'ensemble du territoire communal.

Nous vous serions reconnaissants de balayer vos accès privés en bordure de route **avant le 9 avril 2019**. D'avance nous vous en remercions.

